

A.C.C.D.

Association des Copropriétaires des Chesaux-Dessus

Route des Chesaux-Dessus E5

CH-1264 Saint-Cergue

[Site Web : A.C.C.D.ch](http://A.C.C.D.ch) / [e-mail : administration@A.C.C.D.ch](mailto:administration@A.C.C.D.ch)

Compte rendu de la 46^{ème} Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'A.C.C.D du SAMEDI 7 mars 2026 à 17h00

Point 1 : Contrôle des présences et des procurations.

Pour que le quorum soit atteint, il faut 25% des 73 membres présents ou représentés, il faut donc **18** personnes présentes ou représentées.

Avec les **19** personnes présentes, et **31** procurations, l'assemblée peut délibérer valablement

Point 2 : Bienvenue, approbation de l'ordre du jour et désignation de deux scrutateurs.

Après un mot de bienvenue le président rappelle l'ordre du jour. Personne ne le remettant en cause, compte tenu des personnes présentes, le président, se propose de faire le décompte des voix directement, proposition acceptée par l'assemblée

Point 3 : Approbation du P.V. de l'assemblée précédente - consultable sur A.C.C.D.ch (lecture si demandée)

Personne ne demandant la lecture du PV son approbation est directement mis au vote. ***Il est approuvé à l'unanimité.***

Point 4 : Rapports du président, du trésorier, des vérificateurs des comptes de l'Association.

Rapport du président :

Le président remarque tout d'abord que, malheureusement, faute de temps, rien n'a été fait pour mettre en place le comité chargé d'étudier les différentes options possibles pour l'administration de notre PPE.

Il déplore également que, faute de temps, les comités techniques ne débouchent sur pas grand-chose, car les informations et les sujets amenés au comité par l'administrateur, sans ordre du jour ni documents à étudier, empêchent la préparation et le suivi correct. Les membres du comité lancent des pistes, font des propositions, mais malheureusement il n'y a pas réellement de suivi. Au comité suivant, il y a peu de retours sur ce qui a été fait par rapport aux points discutés et l'administrateur amène une série de nouveaux sujets. L'administrateur est censé s'occuper de la rédaction des PV qu'ils entendent envoyer à l'ensemble des copropriétaires ; pour les trois derniers comités à ce jour, il n'y a pas eu de PV qui ont été envoyés. Pour le président, soit il faut s'en contenter, soit il faudra que le comité se concertent pour faire des PV en interne et que les membres du comité se partagent les tâches pour assurer un suivi des sujets traités et pour, si nécessaire, relancer l'administrateur. Par exemple : actuellement les travaux du bâtiment D sont lancés, sur le budget présenté par la régie, il y a eu des questions concernant le pourcentage des honoraires dont on ne connaît toujours pas la réponse.

Il informe que l'administrateur a convoqué le comité pour préparer la prochaine assemblée générale ordinaire (AGO) 2026, le 26 mars, et que l'administrateur avait informé le comité que la tenue de l'assemblée serait déplacée du 28 mars 2026 au 25 avril 2026. L'administrateur a prévu d'envoyer aux copropriétaires la modification de la date de l'AGO en même temps que les comptes 2025.

L'assistance est assez surprise d'apprendre de cette façon le changement de date pour l'AGO. Un participant regrette que l'administrateur n'ait pas informé immédiatement les copropriétaires du changement de date, comme cela l'agenda des copropriétaires se remplit et ils ne seront pas disponibles à la date de l'AGO 2026. Il estime que cette façon de procéder est assez cavalière.

Un participant demande s'il ne serait pas possible, puisque la date de l'AGO 2026 a été déplacée, de faire rapidement des demandes d'offres pour l'administration avant l'AGO 2026 ? Pour le secrétaire, actuellement les régies ont fait des offres par rapport à une gestion standard qu'ils font dans toutes leurs PPE, l'insatisfaction actuelle vient en bonne partie du fait que la PPE des Chesaux-Dessus a beaucoup de particularités, elle est de grande envergure et nécessite de ce fait que soit établi un cahier des charges spécifique sur lequel il faudra s'appuyer pour demander de nouvelles offres. Mettre en place un cahier des charges prend du temps. Pour le secrétaire, il est préférable que le comité ad hoc prépare le projet de cahier des charges, et qu'ensuite, après discussion, on puisse faire des appels d'offres. Comme pour le moment il y a des travaux de rénovations en cours au bâtiment D, il vaut mieux attendre qu'ils arrivent à terme avant d'envisager des changements dans l'administration.

Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes de l'Association :

Jean-Michel Gremaud, trésorier, explique que, comme en dehors de l'AGO, il n'y a pas eu d'événements particuliers en 2025, les comptes sont extrêmement simples, il y a eu moins de mouvements dans les comptes que l'année précédente. Au 1^{er} janvier 2025, il y avait CHF 20'357.60 en caisse. À part les frais habituels d'organisation de l'AG de l'A.C.C.D. comme les frais de location de la salle (CHF 250), quelques frais pour les boissons. Et comme chaque année, dans le but de donner de la visibilité à notre association, les café-croissants que l'A.C.C.D. offre à l'assemblée générale de la PPE, les frais habituels d'administration tels que les frais d'envoi de rappels de cotisations pour les gens qui n'ont pas de courriers électroniques. Et les indemnités qui sont prévues dans le règlement de l'association. Et pour les entrées, il y a les cotisations des membres qui s'élèvent à CHF 1'269.60 moins les frais de bulletin de versement, car il y a toujours des gens qui vont verser les cotisations à la poste. Les frais de gestion du compte s'élèvent à CHF 60 par an. Comme les comités se font par visioconférence, il n'y a pas eu de frais liés au comité. Le bilan, est clôturé avec un bénéfice CHF 127,98. Ce qui fait qu'il reste CHF 20'485,58 sur le compte au 31 décembre 2025. Il y a eu trois personnes qui ont quitté l'association. Marc Dancet, Fabricio Quaglia et Nicolas Zuffrey (ancien secrétaire), il y a eu une seule nouvelle inscription. L'association compte actuellement 73 membres.

Raymond Pernet présente le rapport des vérificateurs des comptes. Ils confirment avoir pu constater l'exactitude des chiffres et la bonne tenue des comptes. Ils préconisent donc de valider les comptes et de donner décharge au trésorier et il remercie Jean-Michel Gremaud pour le travail effectué.

Point 5 : Discussions et approbation de ces rapports, décharge aux vérificateurs et au comité.

Les rapports ne suscitant pas de question de la part de l'assemblée, le président passe au vote : **les rapports sont acceptés à l'unanimité, il est donné décharge au trésorier et aux vérificateurs des comptes. Avec applaudissements**

Point 6 : Élection du comité (min 5 - max 9 membres), mise au vote individuellement pour chaque candidat à élire ou à réélire.

Le président rappelle qu'actuellement, le comité fonctionne avec le nombre minimum de participants défini par les statuts, il fait le tour des membres actuels du comité, à savoir : Gergey Pasztor, Julien Dufour et Roland Polier, qui annonce que ce sera, son dernier exercice au sein du comité. Jean-Michel Gremaud, actuel trésorier qui a déjà accepté de faire une année de plus, devra être remplacé cette année et Marc Dancet, qui a démissionné en raison de la vente de son appartement. Se pose la question du renouvellement du comité, le président a expliqué que comme indiqué à l'ordre du jour, s'il n'y a pas de nouveaux candidats pour le comité, il faudra soit dissoudre l'association, soit modifier les statuts pour qu'il n'y ait plus que minimum trois participants au comité, il rappelle également que la majorité des comités se font maintenant par visioconférence trois ou quatre fois par an, il n'est donc pas forcément nécessaire d'habiter dans la région pour faire partie du comité de l'A.C.C.D.

Finalement, la modification des statuts ne sera pas nécessaire puisque Rémy Noullobos et Annie Peter Osman ont accepté de rejoindre le comité et Jean-Paul Muller accepte de revenir au comité pour une ou deux années.

Le président demande si l'assemblée accepte d'élire les cinq personnes acceptant de participer au comité en bloc, cette proposition est proposition acceptée à l'unanimité.

Point 7 : Élection du président (selon STATUTS de l'A.C.C.D. à élire parmi les membres du comité).

Aucun membre du comité ne souhaitant candidater, Julien Dufour se représente et il est réélu à l'unanimité.

Point 8 : Élection du trésorier, de deux vérificateurs des comptes et d'un(e) suppléant.

Comme Jean-Michel Gremaud est démissionnaire, comme mentionné dans les statuts de l'association, le comité sera réuni dans les trente jours pour décider de la distribution des tâches au sein du comité.

Reymond Pernet accepte de repartir pour un second mandat de vérificateur des comptes et Christine Ponnard, qui était suppléante, accepte de remplacer Philippe Dragonetti au poste de contrôleur aux comptes,

Après votation, les personnes qui se sont proposées sont élues à l'unanimité.

De même la candidature de Annie Peter Osman en tant que suppléante ***est acceptée à l'unanimité.***

Point 9 : Proposition des membres de l'A.C.C.D. participant aux comités auprès de l'administrateur, sous réserve de l'acceptation lors de l'A.G. de la P.P.E.

Comité technique auprès de l'administrateur :

Participant actuellement à ce comité : Julien Dufour – Chrisine Ponard – Gergey Pasztor – Philippe Dragonetti
Hervé Maret – Rémy Noulivos et Corinne Ruols qui sont membres de l'A.C.C.D. plus Carole Morina et Mounir Kasbaoui

Roland Polier annonce qu'il ne compte pas se représenter au comité. Jean-Paul Muller accepte de revenir au comité technique pour une ou deux années.

Se pose la question du soutien à l'élection du comité des personnes qui ne sont pas membres de l'A.C.C.D., à savoir Carole Morina et Mounir Kasbaoui, qui ne participent pas souvent aux comités.

Après discussion, il en ressort qu'une majorité de participants sont d'avis qu'il faudra voter abstention pour ces personnes !

Le président propose de passer au vote :

L'A.C.C.D. votera POUR toutes les candidatures des membres de l'A.C.C.D. qui acceptent de se représenter ainsi que pour la candidature de Jean-Paul Muller au comité technique et abstention pour toutes les autres candidatures. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Comité nature :

Participant à ce comité : Chrisine Ponard – Serge André – Jean-François Bussy – David Mathez – Dounia Bender (Corail immobilier) qui sont membres de l'A.C.C.D. et Marie Guichard et Carole Morina

Le président pose ensuite la question de l'élection du comité nature, une participante révèle que le comité nature n'a pas été convoqué une seule fois durant le présent exercice, pourtant l'administrateur avait été interpellé sur ce point, il lui a été fait des propositions de travaux qui auraient dû être faites à minima, ce qui n'a pas plu à certains membres du dit comité. Le président constate que le fonctionnement de ce comité ne donne pas entière satisfaction pour autant, ce comité étant mentionné dans le RAU de la PPE, il doit être maintenu même si, contrairement au comité technique, il y a aucune définition des tâches de ce comité. Pour le secrétaire, le comité nature doit présenter un rapport sur ce qui a été entrepris à chaque AGO de la PPE. Un autre participant relève qu'en raison d'absence de décisions prises par le comité nature sur certains sujets, par exemple concernant le niveau du lac, certaines discussions sont remontées au comité technique. Ce

participant demande s'il ne serait pas possible de fusionner le comité nature avec le comité technique. Il lui est répondu que, contrairement au comité technique, le rendez-vous se fait sur place, en présence également du concierge qui reçoit ainsi les directives sur le travail qu'il devra entreprendre et quel travail sera fait par les paysagistes. Le président est d'avis qu'au vu de la situation, il faut préciser quel soutien l'A.C.C.D. donnera lors de l'élection du comité nature à la prochaine AGO de la PPE. Après discussion, il en ressort que l'A.C.C.D. soutiendra les membres de l'association qui sont candidats à ce comité et votera abstention pour les autres.

Finalement cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 10 : Proposition d'extension de la plate-forme numérique A.C.C.D.ch par l'ajout d'un forum de discussion et d'une newsletter.

Point 11 : Recherche de volontaires pour alimenter en contenu la plate-forme numérique

Note : les points 10 et 11 ayant été traités ensemble, ils sont résumés ensembles ci-dessous.

Gergey Paztor explique que ça fait deux ans que nous avons le site web de l'A.C.C.D., "accd.ch*" avec des données stockées en Suisse. Actuellement, en tant que webmaster, il fait des mises à jour une ou deux fois par année, qui consistent à ajouter le PV, le BVR actualisé, etc. Ce qui permet de diffuser de l'information concernant l'association, cela reste assez périodique et pas très fréquent. D'une part, en cours d'année, entre les assemblées générales, l'A.C.C.D. par le biais de sa boîte de courrier électronique continue à recevoir des questions et il est difficile de répondre à certaines questions par ce biais. Et d'autre part il y a eu d'autres membres qui font des contributions, mais pas nécessairement documentées, pour améliorer la situation. Le comité propose de créer un forum attaché au site web qui permettrait d'avoir des discussions, d'avoir des échanges et de documenter à travers le temps les connaissances de chacun et où pourraient être partagées les informations. Il voit deux possibilités :

- Soit d'avoir un forum attaché au site web qui permettrait d'avoir des échanges, mais avec le risque d'avoir des questions ou des réactions non pertinentes.
L'A.C.C.D. défend les intérêts généraux des copropriétaires et non les problèmes particuliers. Se posera la question de savoir comment le forum sera modéré.
- L'autre idée, serait d'avoir une newsletter, fonction qui est déjà utilisée pour diffuser les convocations pour notre l'AGO et les PV, mais qui pourrait aussi être utilisée pour transmettre des informations au cours de l'année et des réponses aux questions posées.

Gergey estime que le forum est préférable à la newsletter, il explique qu'il y a trois possibilités :

1. Facebook, qui est l'option la plus simple techniquement, par exemple la page "test de Saint-Cergue" avec l'inconvénient que c'est lié au groupe Meta avec stockage des données aux USA.
2. La deuxième option, serait de payer pour une plate-forme externe.
On voit qu'on a pas mal d'argent dans notre compte, mais on n'a pas beaucoup de profits chaque année. Est-ce qu'on peut se permettre de payer CHF 240 à CHF 500 par année pour une plate-forme externe qui nous permettrait d'avoir un joli forum avec plein de fonctionnalités.
3. Il reste la troisième option, serait de créer notre propre forum sur le site web existant, ça serait seulement un espace de discussion, avec la possibilité d'y mettre des photos, des fichiers, mais pas d'avoir beaucoup plus de fonctionnalités.
Cela ne coûterait rien de plus, mais ça demanderait quand même du temps dans un premier temps au webmaster notamment pour l'aspect modération.
Estimant que c'est la meilleure solution, Gergey Pasztor explique qu'il a déjà créé le forum et nous en présente les différentes fonctionnalités.

S'ensuit une discussion qui relève que la visibilité du site n'est pas idéale, le site arrive environ en cinquième

ou sixième position.

C'est le site "Chesaux-D" qui arrive en tête et qui fait de l'ombre au site « accd.ch », il est rappelé que ce site véhicule des informations non officielles non vérifiables n'émanant plus ni de l'administrateur, ni de l'A.C.C.D. ! Est évoqué ensuite le manque de temps de la part du comité, pour améliorer la situation, la nécessité d'améliorer le référencement, compétence que Gergey n'a pas. Mais comme le nombre de visites d'un site web est un critère pour améliorer la visibilité dans les moteurs de recherche, si le site de l'A.C.C.D. est consulté plus régulièrement en raison de l'utilisation du forum, cela va probablement améliorer sa position.

Un participant voit la possibilité de pouvoir mettre des documents tels que des plans, etc.

Après discussion, pour le président, la création du forum tel que proposé par Gergey permettra de rendre les activités de l'A.C.C.D. plus visibles et permettra peut-être à des nouveaux acquéreurs de s'intéresser à l'A.C.C.D. et d'adhérer à notre association.

Il ressort également de la discussion que, pour éviter d'investir trop de temps au(x) modérateur(s) il sera nécessaire de créer une charte qui expliquera les buts du forum et les règles à respecter.

Comme nous avons actuellement passablement de locataires dans notre résidence, il faudra que l'accès au forum soit limité aux membres de l'A.C.C.D.

La question est posée de savoir si des résumés des discussions entre l'administrateur et le comité pourraient être mis sur le site. Pour le président, c'est une option mais cela demande un investissement important. Finalement, il est décidé de faire le test du forum pendant une année pour voir ce que cela peut donner. Dans une première phase, l'accès sera réservé aux membres du comité de l'A.C.C.D. avant d'ouvrir le forum à tous les membres de l'association.

Une nouvelle copropriétaire qui a reçu une invitation pour l'AGO, se demande par quel biais elle a été invitée ? Le secrétaire explique qu'avant les AG de l'A.C.C.D., il croise les informations du registre foncier avec le nom figurant sur les boîtes aux lettres des Chesaux-Dessus ce qui lui permet de contacter au moins les nouveaux copropriétaires qui sont sur place. Normalement l'administrateur, dans sa lettre de bienvenue aux nouveaux copropriétaires, devrait leur joindre notre lettre d'information de l'existence de notre association de copropriétaires, toutefois il est difficile de vérifier ce point. Il serait intéressant de savoir par un nouveau copropriétaire s'il a vraiment reçu le document d'information, car actuellement l'A.C.C.D. reçoit très peu de demandes d'inscriptions. La nouvelle copropriétaire explique qu'elle est maintenant aux Chesaux-Dessus depuis environ cinq mois et qu'elle n'a pas encore été contactée par l'administrateur. Il lui est conseillé de s'annoncer auprès de l'administrateur, comme les propriétaires n'annoncent pas forcément leur départ à l'administrateur et les notaires ne sont pas obligés d'annoncer les mutations, certains le font et d'autres pas.

Point 12 : Information sur la tenue des différents comités de la PPE qui ont eu lieu en 2025 : comités technique, nature et contrôle des comptes.

Point 13 : Votation sur l'utilisation des procurations de l'A.C.C.D. en relation avec le calcul des différents quorums.

Point 14 : Retour sur l'ordre du Jour de la régie Burnier prévu pour l'AGO 2026 du 28 mars.

Note : les points 12 et 14 ayant été traités ensemble, ils sont résumés ensembles ci-dessous. Comme les comptes ont pu être validés par le comité contrôle des comptes, il n'a pas été nécessaire de discuter du point 13.

Le Président explique que le contrôle des comptes a eu lieu il y a une quinzaine de jours, globalement il n'a pas été constatées des erreurs manifestes, le comité a demandé quelques ajustements de la présentation des comptes pour les rendre un plus clairs.

Un autre point qui concerne le contrôle des comptes : la régie a de nouveau payé des travaux à travers le compte fonds de rénovation (FR) sans consulter le comité, alors que les prélèvements sur le compte FR

nécessitent la signature pour accord de deux membres du comité !

Adoption du principe sur l'attribution au Fonds de rénovation :

Contrairement à ce que la régie avait fait la première année où les excédents de charges avaient été remboursés, cette année les excédents de charges ont été attribués au FR comme cela se faisait par le passé. Souhaitant que l'attribution des excédents soit clarifiée pour tout le monde, le principe d'attribution des excédents au FR sera mis en discussion et voté lors de la prochaine AGO de la PPE.

Adoption d'une clé de répartition pour la gestion des impayés et des charges récupérées :

La prise en compte des contentieux, doivent-ils être amortis par l'alvéole ou par les communs ? On peut constater une différence de traitement entre les cas de contentieux où il est possible de récupérer de l'argent qui revient au bâtiment et les cas où il n'y a rien à récupérer qui sont absorbés par les communs. Le président est d'avis que, comme presque tous les bâtiments vont être concernés, il valait mieux que l'amortissement se fasse par les communs, cela sera plus équitable au regard du fait que les alvéoles comptent un nombre assez variable de lots. Le président estime que, compte tenu du fait qu'il n'y ait pas d'obligation légale, ce sera à la prochaine AG de la PPE, qui est le pouvoir suprême, de se prononcer. Le secrétaire précise que cela s'est fait comme cela par le passé et qu'il avait proposé de procéder de la même façon pour les deux cas qu'il avait eu à gérer pendant la période où il était administrateur. Certains participants aimeraient connaître les raisons qui amènent à la situation de contentieux. Le président explique, qu'il y a des institutions qui sont prioritaires pour le remboursement, entre autres les banques, donc s'il ne reste rien après le remboursement des hypothèques, il ne reste rien pour la PPE.

Pour l'instant la bonne nouvelle est que la gestion des appartements du principal débiteur a été reprise par la régie qui administre notre PPE. Malheureusement, il n'est, légalement, pas possible d'éponger les dettes passées avec les revenus actuels.

Dissolution des réserves des cartes buanderies :

Lors du contrôle de comptes, il a été proposé de dissoudre en partie les réserves pour le remboursement des cartes à lessive, il a été jugé que CHF 4'500.- étaient trop haut, et que CHF1'000 devraient suffire.

Modification des loyers des places de parking :

Un autre point qui sera discuté à la prochaine AGO est la mise à jour des loyers de places de parking et des caves de la PPE. Deux options seront présentées : soit les loyers seront adaptés au fur et à mesure des changements de locataires, soit les baux seront tous résiliés et les loyers adaptés, avec le risque de contestation des locataires actuels

Conciergerie :

L'administrateur qui reçoit régulièrement des réclamations à ce sujet a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour. Les participants qui résident aux Chesaux-Dessus ont exprimé leur insatisfaction du service de conciergerie actuel, le reproche qui revient le plus souvent, c'est qu'ils sont peu présents dans la copropriété. Leurs qualités humaines ne sont pas mises en question, ils sont toujours souriants, agréables et serviables avec les résidents. Si certaines tâches sont plutôt bien exécutées, par exemple la tonte (où ils reçoivent parfois des directives compliquées, il faut tondre certaines zones et pas d'autres), le déneigement (bien que Monsieur pourrait avoir une meilleure attention en ce qui concerne les bordures). Toutefois plusieurs aspects laissent à désirer, on peut citer la remise en place des clôtures autour du lac, le nettoyage des globes, le désherbage des plates-bandes autour des immeubles, le marquage des places de parking extérieures, la remise en place des piquets à neige, le balayage des parkings, les tailles ou arrachages de cotonéaster au-dessus des parkings, le contrôle des installations techniques, etc. Ce qui donne à certains l'impression d'une copropriété laissée à l'abandon. Après discussion, d'où il ressort que les copropriétaires qui ne sont pas sur place ont de la peine à juger de la situation : pour certains, la grandeur de la copropriété ne permet pas de savoir où ils sont occupés, quand ils ont eu besoin d'eux, ils sont intervenus rapidement.

Le président met au vote cette question, l'A.C.C.D. soutiendra le remplacement des concierges avec 8 voix exprimées pour le changement de concierge et 6 abstentions exprimées.

Nettoyage des gaines de ventilation et remplacement de certains adoucisseurs arrivés en fin de vie :

Suite à un problème de refoulement des odeurs de cuisine d'un appartement à l'autre au bâtiment G, l'entreprise Venticlean, qui a été mandatée par l'administrateur, a constaté que les gaines de ventilation de ce bâtiment sont passablement encrassées. L'estimation du coût du nettoyage se monte à CHF 2'500 par entrée, il semblerait que la situation soit la même au bâtiment F. L'administrateur prévoit de mettre cette proposition au vote lors de la prochaine AGO. Le secrétaire fait remarquer que l'entreprise Venticlean, qui est déjà intervenue dans la PPE à satisfaction, n'a pas été à la hauteur puisqu'il a fallu attendre plusieurs mois pour un simple changement de courroie ! Il est à préciser que nous n'avons pas de contrat de maintenance car ils sont assez coûteux et de toute façon le nettoyage des conduits de ventilation n'est pas inclus dans ce genre de contrat. Pour rappel, les conduits du bâtiment B, qui n'a pas de ventilation centralisée comme les autres immeubles, ont été nettoyés il y a quatre ou cinq ans. Pour le président, s'il n'y a aucune offre qui est présentée avant la prochaine AG, il propose, pour que le nettoyage puisse se faire rapidement, que l'A.C.C.D. soutienne le fait de laisser le comité technique prendre la décision !

Point 15 : Discussion, questions et débat sur l'année écoulée.

Raccordement réseau d'eau potable, définition de la partie à charge de la PPE :

Suite à une rupture de la conduite alimentant en eau le bâtiment A, la commune a fait une intervention urgente un week-end en début d'année, la commune a envoyé la facture à l'administrateur arguant que la conduite s'est rompue entre la vanne d'arrêt située près du lac et le compteur d'eau situé à l'intérieur du local technique. Toutefois la vanne d'arrêt côté lac étant défectueuse, il a fallu couper l'eau de tout le quartier ! La conduite sur la vanne d'arrêt est située à une profondeur assez grande, les services communaux ont, au lieu de remplacer la vanne d'arrêt existante, ajouté une nouvelle vanne d'arrêt en amont sur la conduite, cette nouvelle vanne est située devant les terrasses du bâtiment A, ce qui fait que de cette manière, la conduite à charge de la PPE s'est considérablement rallongée ! La commune a envoyé la facture à l'administrateur qui l'a déjà payée. Actuellement, l'administrateur attend une réponse de la part de la commune de St-Cergue pour savoir sur quelle partie de la conduite l'entretien est à la charge de la PPE.

Point 16 : Propositions individuelles et diverses

Il n'y a pas eu de propositions ou de demandes envoyées au comité de l'A.C.C.D. Pour cette raison, l'assemblée a été close après 2 h 30 de débats.

St-Cergue, le 11 avril 2026 Roland Polier (Secrétaire)